



Assemblée générale

Soixante-treizième session

17^e séance plénière

Lundi 8 octobre 2018, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 112 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/73/1)

La Présidente (*parle en espagnol*) : Les membres se rappelleront que le Secrétaire général a présenté son rapport annuel (A/73/1) à l'Assemblée générale à sa 6^e séance plénière, le 25 septembre, conformément à la décision 73/502 du 21 septembre.

M. Akbaruddin (Inde) (*parle en anglais*) : Le débat général offre toujours une occasion unique d'entendre les points de vue de nos dirigeants sur l'état du monde et l'aptitude de l'Organisation à relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Je vais donc commencer par m'inspirer de ce que nous avons entendu.

Sous les formes les plus variées, nous avons entendu dire que les conflits armés et le terrorisme continuent de croître de façon alarmante; que de grands mouvements de population fuyant les conflits constituent un fardeau de plus en plus lourd pour les sociétés; que les cauchemars humanitaires se répètent de façon inquiétante; que les événements climatiques sont devenus plus fréquents; que les défis environnementaux revêtent plus d'urgence; que la multiplicité des maladies entravent les efforts pour améliorer la santé mondiale; que l'innovation technologique constitue le moteur des économies, des sociétés et des réponses individuelles au sein de territoires inexplorés dans un monde en réseau, alors

que les questions de développement demeurent essentielles pour une grande majorité de la population mondiale. Nous avons aussi entendu dire clairement que les incidences inégales de ces changements cataclysmiques sont à l'origine d'un immense mécontentement et que toutes ces turbulences mettent à l'épreuve le multilatéralisme, comme jamais auparavant.

Nous saluons la volonté du Secrétaire général de refondre les structures organisationnelles du Secrétariat de l'ONU afin de lui permettre de s'acquitter plus efficacement de sa tâche en période de changement. Nous saluons son engagement personnel dans ce processus. L'Inde aidera le Secrétaire général à mettre en œuvre ces propositions pour le changement, notamment en versant, le cas échéant, des contributions volontaires.

Ces changements n'abordent que de façon très succincte la nécessité d'un changement véritable. Nous nous trouvons face à un ensemble beaucoup plus vaste de questions qui doivent être traitées si nous voulons rester à la hauteur de notre tâche. Comme le Secrétaire général l'a souligné, les institutions et les mentalités du XX^e siècle ne sont plus adaptées aux défis du XXI^e siècle. Il est tout à l'honneur du Secrétaire général d'avoir admis avec franchise, dans son allocution devant l'Assemblée générale le mois dernier (voir A/73/PV.6), que les sept défis qu'il avait évoqués au début de la soixante-douzième session en 2017 (voir A/72/PV.3) ne sont toujours pas réglés, alors que se tient la soixante-treizième session. Ce constat souligne la nécessité d'un changement d'état d'esprit.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-30209(F)



Document adapté

Merci de recycler



Il est évident que le monde est en proie à une multitude de défis que les arrangements institutionnels actuels ne sont pas à même de relever. Ainsi, les nouvelles technologies modifient de plus en plus la nature et la dynamique des conflits internationaux. La guerre cybernétique, les véhicules aériens téléguidés et les robots de combat ne sont que trois exemples de changements technologiques qui façonnent l'avenir de la guerre et soulèvent de profondes questions éthiques et normatives.

De même, il n'existe pas de démarche globale pour traiter les questions fondamentales relatives aux technologies d'avant-garde. Ainsi, à mesure qu'Internet devient quasi omniprésent, quels droits protègent vie privée des individus? Comment atténuer les tensions entre les libertés individuelles et la sécurité collective? L'Assemblée générale ne traite pas les aspects relatifs au développement ni les aspects normatifs, pas plus que le Conseil de sécurité n'aborde leurs incidences sur la paix et la sécurité. Il ne s'agit là que d'un des nombreux domaines nouveaux dans lesquels les mécanismes internationaux de coopération et de collaboration sont faibles, incomplets, voire inexistantes. Nous nous félicitons donc de l'initiative du Secrétaire général de créer le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique. Nous espérons que les résultats du Groupe nous aideront à mieux comprendre les technologies exponentielles et à y répondre.

En ce qui concerne les technologies de pointe et d'autres questions telles que les changements climatiques, la viabilité de la dette, la lutte contre le terrorisme, les flux financiers illicites et la lutte contre les pandémies, pour n'en citer que quelques-unes, nous devons imaginer des scénarios, élaborer des projets pour prévenir les catastrophes et prendre des mesures plus fermes pour réduire les risques. Ces questions exigent pour la plupart une attention constante plutôt que des solutions ponctuelles. Pour lutter contre le terrorisme, par exemple, nous devons mettre en place des moyens de contrôle sûrs et efficaces pour la surveillance des frontières et des flux financiers. Ces efforts n'aboutiront que si nous adoptons des normes adéquates et si la coopération dans leur mise en œuvre devient systématique.

Au cours des 70 dernières années, la coopération et la collaboration à l'échelle mondiale ont été essentielles à la réalisation d'un bien-être accru. Cependant, la multiplication des problèmes qui se posent au niveau mondial exige de nouveaux projets, de nouvelles formes

de coopération. C'est ainsi que nous aurons besoin d'une coopération internationale d'une nature et d'une forme inédites pour promouvoir l'action climatique, comme il ressort des conclusions du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui a été publié aujourd'hui.

Nous ne pouvons pas nous contenter de centrer nos efforts sur l'élimination des insectes et laisser des bêtes sauvages dangereuses déambuler librement. Nous ne pouvons pas passer notre temps à arracher les mauvaises herbes, en oubliant la croissance de la jungle qui nous entoure. Si nous poursuivons sur cette voie, l'institution dont nous avons la charge aura décliné jusqu'à quasiment ne plus pouvoir répondre aux défis essentiels que les États ne seront pas en mesure de relever par eux-mêmes.

Si l'on veut relever les nouveaux défis à l'échelle mondiale, il est impératif de mettre à jour l'architecture actuelle des institutions internationales qui n'est plus adaptée au monde moderne. Il n'est pas d'objectif commun plus important que la réforme du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, nous avons un Conseil axé essentiellement sur la primauté mais qui a perdu toute signification. Nous devons remédier à ces lacunes, et nous devons le faire avant qu'il ne soit trop tard. Nous devons le faire avant que les technologies de l'avenir n'aggravent les conflits du passé, alors que le Conseil continue de panser les plaies qu'il s'est infligées à lui-même et voit son importance diminuer.

Nous ne pouvons pas nous poser en gardiens d'un *statu quo* qui n'existe plus. Pour utiliser une belle métaphore, notre époque se caractérise par une grande floraison, une confusion bourdonnante, semblable au monde d'un nouveau-né. Nous devons entreprendre un nouveau voyage vers un système multilatéral réformé et renforcé. Que nous le fassions ou non déterminera le destin de l'Organisation. C'est une décision que tous ceux d'entre nous qui voient les avantages du multilatéralisme devront prendre si nous voulons endiguer la marée noire qui nous menace.

M^{me} Rodríguez Camejo (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/73/1) (voir A/73/PV.6), et nous lui exprimons notre reconnaissance pour le travail qu'il accomplit durant son mandat.

Pendant le débat général de haut niveau de la soixante-treizième session, l'Assemblée générale a

été le centre de l'attention mondiale, non seulement parce que nos dirigeants étaient présents et énonçaient des directives, mais aussi parce que nos peuples et la grande majorité de nos gouvernements ont témoigné leur attachement à l'ONU et au multilatéralisme, comme en attestent leurs déclarations. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, il est clair que le multilatéralisme est plus important que jamais alors que les problèmes rencontrés de nos jours revêtent de plus en plus souvent une dimension mondiale. Une véritable volonté politique, conjuguée à la solidarité et à la coopération internationale, est la seule réponse possible aux défis actuels, qui concernent notamment 3460 millions de personnes vivant dans la pauvreté, 821 millions de personnes souffrant de la faim, 758 millions de personnes analphabètes et 844 millions d'êtres humains privés de services d'approvisionnement en eau potable, le tout aggravé par les effets négatifs des changements climatiques.

Malgré les engagements importants contractés, qui constituent la feuille de route pour parvenir à un développement durable, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Programme d'action d'Addis-Abeba, les défis persistent aux niveaux national et international en ce qui concerne leur mise en œuvre. Nous sommes préoccupés par le fait que les pays en développement manquent des ressources financières, nouvelles, additionnelles et prévisibles ainsi que de l'infrastructure et de la technologie nécessaires pour mettre en œuvre ces programmes au niveau national. Dans ce contexte, le respect des engagements en matière de développement, y compris l'affectation de 0,7 % du produit intérieur brut des pays riches à l'aide publique au développement, revêt plus d'importance encore.

Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer l'Organisation. Pour que l'ONU soit plus démocratique et plus efficace, l'Assemblée générale doit être revitalisée et renforcée et doit pouvoir exercer pleinement les pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte, sans ingérence du Conseil de sécurité dans ses travaux et ceux de ses organes. Réformer le Conseil de sécurité pour le rendre plus démocratique et représentatif nécessite de modifier sa composition et ses méthodes de travail, un objectif qui ne peut plus être différé.

Le moyen le plus efficace de prévenir les conflits consiste à s'attaquer aux racines mêmes du problème. À cet égard, Cuba exhorte la communauté internationale à redoubler d'efforts afin d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, à savoir les inégalités, la faim et l'exclusion sociale.

Pour Cuba, le respect indéfectible des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et du droit international demeure le pilier fondamental de la sécurité internationale. Cela signifie le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, le non-recours à l'emploi ou à la menace d'emploi de la force dans les relations internationales, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques.

Nous devons changer l'ordre international injuste et profondément inégal qui prévaut actuellement, cesser d'imposer des mesures coercitives unilatérales à des pays en développement, mettre fin au colonialisme et à l'occupation étrangère. Le respect vis-à-vis du système politique, économique, social et culturel que des nations ont librement choisi favorise non seulement le développement durable, mais aussi le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous dénonçons et rejetons fermement le blocus économique, commercial et financier injuste imposé par les États-Unis à mon pays depuis plus de 50 ans. Avec la force de la justice, de la morale, de la vérité et l'appui de la communauté internationale, nous exigeons une fois de plus la levée de ce blocus cruel, qui constitue une violation du droit international et des droits de l'homme de tous les Cubains, notamment leur droit au développement.

Le peuple cubain a tout lieu d'être fier des réalisations accomplies par le pays au cours des six dernières décennies. Pour ne citer que quelques exemples, nous avons été le premier territoire d'Amérique latine à avoir mis fin à l'analphabétisme. L'Organisation mondiale de la Santé a certifié que Cuba a été le premier pays au monde à avoir éliminé la transmission mère-enfant du VIH/sida et de la syphilis, et l'UNICEF a déclaré Cuba exempt de malnutrition infantile. Nous sommes également fiers d'appartenir à une zone de paix, comme cela a été proclamé lors du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à La Havane en janvier 2014. Cuba rappelle que les règles de coexistence, fondées sur l'amitié, la coopération et le respect, la non-ingérence

dans les affaires intérieures des autres nations, sont essentielles aux relations internationales entre les États.

Pour terminer, je tiens à vous exprimer, Madame la Présidente, ainsi qu'au Secrétaire général, l'attachement de Cuba au multilatéralisme et à la défense d'un monde prospère et pacifique pour les générations présentes et futures.

M^{me} Mills (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/73/1), que nous saluons tant pour sa qualité que pour son contenu. Il contient des résumés et des données utiles, ainsi que des informations précieuses sur les réalisations accomplies par l'Organisation des Nations Unies au cours de l'année écoulée. Nous apprécions son niveau de détail, et nous souhaitons saisir l'occasion qui nous est offerte pour souligner certains points qui présentent un intérêt particulier pour nous.

Premièrement, nous jugeons le rapport particulièrement utile, car il met l'accent sur plusieurs questions fondamentales, notamment les objectifs de développement durable. Alors que nous attendons l'examen de haut niveau par l'Assemblée générale en 2019 de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et que nous continuons à partager les expériences nationales dans le cadre des examens nationaux volontaires, il est impératif que nous prêtions davantage attention aux liens qui existent entre les activités de l'Organisation. Ces liens systémiques appuient la mise en œuvre des objectifs de développement durable, favorisent une croissance économique durable et la cohérence des politiques et font progresser nos efforts pour parvenir au développement durable. Étant donné que la mobilisation de fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable sera au cœur de la réussite de notre entreprise collective, nous saluons la création du Fonds commun pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et continuerons d'appuyer, notamment par l'intermédiaire du Groupe des amis du financement des objectifs de développement durable, les efforts visant à promouvoir cet objectif.

Deuxièmement, il faut se féliciter de ce que le rapport souligne les défis particuliers liés aux changements climatiques. Nous partageons l'évaluation franche mais pessimiste du Secrétaire général, selon laquelle les changements climatiques sont plus rapides que nous et que les pays doivent traduire les engagements qu'ils ont pris par des mesures climatiques au niveau national. Nous nous joignons à lui pour faire en sorte que

les changements climatiques demeurent au premier plan de nos délibérations, avec la convocation en 2019 d'un sommet extraordinaire sur les changements climatiques.

Troisièmement, nous saluons les progrès accomplis par le Secrétaire général dans la lutte pour la parité femmes-hommes au sein du système des Nations Unies. Cela est de bon augure pour l'Organisation et nous recommandons qu'aucun effort ne soit épargné à cet égard.

Quatrièmement, ma délégation a accordé une attention particulière à la section du rapport du Secrétaire général consacrée au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le rapport cite quelques résultats concrets et tangibles dont l'Organisation peut s'enorgueillir, notamment en ce qui concerne les conclusions positives de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et de la Mission des Nations Unies au Libéria, ainsi que la transition vers la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti. Toutefois, à l'instar du Secrétaire général, nous sommes préoccupés par le fait que, malgré les succès remportés, les missions de maintien de la paix opèrent dans des conditions de sécurité de plus en plus précaires. C'est la raison pour laquelle nous appuyons tout particulièrement l'accent mis par le Secrétaire général sur la prévention des conflits et attendons avec intérêt de nouvelles mises à jour des moyens adaptés aux nouveaux types de conflits, caractérisés par des menaces asymétriques dans des environnements complexes.

Cinquièmement, nous accueillons avec optimisme les efforts déployés par le Secrétaire général pour relancer le discours sur le désarmement. Il est à la fois pertinent et opportun qu'en tant que communauté internationale, nous réfléchissions de plus près à la manière de faire en sorte que nos actions soient porteuses d'espoir et de paix plutôt qu'elles n'alimentent les conflits et le mécontentement. La Jamaïque est donc disposée à jouer son rôle d'appui au programme de désarmement du Secrétaire général.

Sixièmement, et compte tenu en particulier du lien qui existe avec la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, ma délégation continuera de participer aux débats sur le contrôle des drogues et la prévention du crime, comme en témoigne notre intérêt particulier pour les travaux de la Commission des stupéfiants des Nations Unies.

Enfin, nous aurions espéré que, comme l'année dernière, il soit fait spécifiquement référence dans le

rapport aux difficultés auxquelles sont confrontés les pays à revenu intermédiaire. Nous espérons que cette question fera l'objet d'un examen approfondi lors de la réunion de haut niveau sur les pays à revenu intermédiaire qui doit se tenir au Siège de l'ONU début décembre.

Alors que nous abordons une nouvelle année de travail, nous sommes réconfortés par les résultats obtenus à ce jour, mais nous ne nous en tiendrons pas là. Nous le devons non seulement à nous-mêmes, mais aussi aux nombreux peuples dans le monde qui comptent sur le soutien des Nations Unies. Nous ne pouvons pas les laisser tomber.

M. Rybakov (Biélorus) (*parle en russe*) : Après avoir étudié le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation (A/73/1), nous constatons avec plaisir qu'un travail considérable a été accompli au cours de la période à l'examen afin que l'ONU soit mieux à la hauteur de ses objectifs. Nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer les capacités de médiation de l'Organisation et promouvoir l'action préventive.

Des succès ont certes été enregistrés, mais nombreuses sont les crises qui résistent encore à tout règlement. Aussi jugeons-nous extrêmement pertinente l'initiative du Président du Biélorus, Alyaksandr Lukashenko. Il propose un nouveau dialogue international majeur sur les questions de sécurité, qui pourrait nous aider à résoudre la profonde crise de méfiance qui caractérise les relations internationales et contribuer au développement durable. Aujourd'hui, nous œuvrons ensemble à notre ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030. Mais aucun État ne peut atteindre seul les objectifs de développement durable. De nos jours, le partenariat et la collaboration mondiale revêtent de plus en plus d'importance. Pour ce faire, nous avons besoin de nouer des liens de partenariat solides à tous les niveaux, et les mesures que nous prenons doivent pouvoir bénéficier d'un financement cohérent et à long terme, notamment dans le cadre de la coopération internationale. Biélorus souhaite partager son expérience dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, c'est pourquoi nous avons pris l'initiative de créer un réseau de coordonnateurs nationaux des objectifs de développement durable au sein de l'ONU, avec l'appui des États et des organisations internationales lors du Forum régional des responsables de la coordination des objectifs de développement durable, qui s'est tenu à Minsk en février. Ce réseau nous aidera à établir des

contacts approfondis avec les différentes entités de l'État qui participent à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et à partager les meilleures pratiques et expériences dans ce domaine.

Tout un groupe d'États, les pays à revenu intermédiaire, reste en dehors du processus de coordination de l'assistance et, malheureusement, leur coopération est essentiellement ponctuelle. Nous regrettons que le rapport du Secrétaire général n'accorde pas à cette question l'attention qu'elle mérite. Nous fondons nos espoirs sur le débat de haut niveau sur la question des pays à revenu intermédiaire qui se tiendra à l'Assemblée générale le 4 décembre. La décision de tenir ce débat représente une étape significative dans la promotion des intérêts de cette catégorie de pays au sein de l'ONU, et nous espérons qu'elle contribuera à l'élaboration d'une stratégie globale à long terme dans le cadre du système des Nations Unies en faveur des pays à revenu intermédiaire. Il sera impossible de mettre en œuvre le Programme 2030 sans tenir compte de leurs intérêts. Nous nous félicitons de la nomination par le Secrétaire général au poste d'économiste en chef du Département des affaires économiques et sociales de M. Eliot Harris, qui sera chargé des questions relatives aux pays à revenu intermédiaire à l'ONU. Nous espérons que son expérience professionnelle contribuera à faire progresser la stratégie des pays à revenu intermédiaire à l'ONU.

Nous félicitons également le Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie en vue de lutter contre la menace du terrorisme à l'échelle mondiale. Nous nous félicitons de la Conférence de haut niveau des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies chargés de la lutte antiterroriste qui s'est tenue à New York en juin à l'initiative du Secrétaire général. À notre avis, la tenue d'une telle conférence tous les deux ans permettrait à l'ONU de définir et de répondre efficacement aux nouveaux défis liés à l'évolution du terrorisme. Le Biélorus participe à la lutte contre ce fléau mondial et, demain, Minsk accueillera, avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, une conférence internationale de haut niveau sur la prévention et la lutte contre le terrorisme à l'ère numérique, à laquelle participera le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov. Les États Membres devraient s'employer davantage à empêcher les terroristes d'utiliser les technologies de l'information et de la communication pour radicaliser et recruter des terroristes, et cette question sera au centre de la conférence.

En raison du développement rapide de l'industrie des technologies numériques, de nouvelles industries telles que la robotisation, l'intelligence artificielle et la bio-ingénierie offrent de formidables possibilités et donnent une forte impulsion au développement durable. Toutefois, elles comportent également des risques, tels que le risque de compromettre le fonctionnement des marchés du travail ou d'être utilisées à des fins criminelles. Toutefois, malgré ces risques, force est d'admettre que nous sommes entrés dans une ère de grande dépendance à l'égard des avantages que peuvent apporter nos récents progrès technologiques et qu'il n'est désormais plus possible d'y renoncer. Il nous paraît donc essentiel de renforcer les connaissances technologiques de chacun et d'adapter les métiers à l'évolution rapide du monde de l'information. À ce propos, nous tenons à souligner la proposition du Bélarus à l'ONU de mettre en place une coopération internationale dans les domaines de la numérisation et de la prévision technologique aux fins du développement durable. Nous attendons avec intérêt le rapport du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique mis en place par le Secrétaire général et espérons qu'il prendra en considération la proposition du Bélarus.

Nous saluons également les efforts entrepris par le Secrétaire général pour repositionner notre Organisation, l'Organisation des Nations Unies. Ses initiatives de réforme ont reçu un large appui de la part des États Membres. Toutefois, les efforts visant à repositionner le système des Nations Unies pour le développement ont clairement mis en évidence le talon d'Achille propre à toute grande machine bureaucratique, y compris l'ONU, à savoir que, dans une certaine mesure, ses décisions peuvent être déconnectées de la vie réelle des gens. Nous sommes fermement convaincus que le test déterminant pour évaluer toute initiative doit être la réalisation d'améliorations réelles et tangibles grâce à sa mise en œuvre sur le terrain. Nous appelons de nos vœux un système de développement des Nations Unies renouvelé, susceptible de fournir un appui plus efficace et mieux ciblé aux pays dans leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme 2030. À cet égard, nous espérons que la réorganisation du système de développement se traduira par la mise en place d'équipes de pays des Nations Unies efficaces et en mesure de venir en aide aux États pour la mise en œuvre du développement durable.

Malgré quelques progrès dans les initiatives de réforme du Secrétaire général visant à faire face à la crise de l'Organisation en matière de prévention des conflits internationaux, il reste encore beaucoup à

faire pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé dans ce domaine. Mais l'essentiel, c'est que la réforme ne soit pas utilisée pour dissimuler les tentatives visant à remplacer les véritables objectifs de consolidation de la paix des missions des Nations Unies - qui veillent à l'ordre public, la neutralité et la non-ingérence dans les affaires intérieures - par des tâches liées au règlement politique des conflits, car cela nous paraît relever de la prérogative des États, sans oublier l'aspect procédural des réformes de notre structure de paix et de sécurité qui est tout aussi important. Il est essentiel que nous obtenions tous la garantie que le processus de reconfiguration interne du Secrétariat sera transparent et inclusif, qu'il ne permettra pas la redistribution des sources de financement, ce qui entraînerait une charge excessive pour les États Membres, ou qu'il ne brouillera pas les mandats des principaux organes de l'ONU. Nous appuyons également sans réserve l'initiative récemment annoncée par le Secrétaire général dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix, ainsi que la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais nous demandons que certaines de ses dispositions soient interprétées de manière réfléchie et équilibrée et mises en œuvre, en particulier celles concernant des questions non directement liées au maintien de la paix, comme la protection des droits de l'homme, la participation de la société civile aux activités de maintien de la paix et autres.

L'année visée dans le rapport touche à sa fin, mais certains événements importants sur le plan historique sont encore à venir, je songe en particulier au soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les diverses activités qui marqueront cette date devront préserver le fondement essentiel de la Déclaration afin que la défense véritable des droits de l'homme ne soit pas supplantée par des provocations politiques et les tentatives des grandes puissances de satisfaire leurs ambitions économiques. Les malheureux et les nécessiteux ne doivent pas devenir de simples objets manipulables.

Avant de conclure, j'aimerais aborder une question en apparence technique, mais qui, à nos yeux, revêt une grande importance s'agissant de garantir la confiance générale dans la hiérarchie de l'ONU. Le Bélarus continue de plaider pour le respect des modalités d'examen des points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Le point inscrit aujourd'hui à notre ordre du jour nous paraît être au cœur des activités de l'Organisation et du Secrétaire général.

Nous espérons donc que l'année prochaine, malgré notre argument selon lequel cette pratique existe depuis des années, le Secrétaire général déposera son rapport au titre du point de l'ordre du jour, intitulé « Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation » et que sa déclaration en ouverture du débat général de la prochaine session de l'Assemblée portera sur le thème de la session choisie par son Président, comme le demande le point correspondant, « Débat général », dans son rapport.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre accord avec le Secrétaire général sur le fait qu'il n'y a pas d'autre choix aujourd'hui que le multilatéralisme au sein des Nations Unies. Pour cela, nous devons veiller à ce que l'ONU soit véritablement une organisation où chaque voix compte.

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général António Guterres de son rapport détaillé sur l'activité de l'Organisation (A/73/1). Je tiens également à saisir cette occasion pour le féliciter de sa déclaration très éclairante au début du débat général de haut niveau (voir A/73/PV.6). J'aimerais revenir aujourd'hui sur plusieurs points de son rapport.

Tout d'abord, nous prenons note, dans l'introduction du rapport, de la remarque suivante : « Comme les problèmes rencontrés de nos jours revêtent de plus en plus souvent une dimension mondiale, le multilatéralisme est plus important que jamais ». Singapour fait tout à fait sienne cette observation du Secrétaire général. Nous constatons avec inquiétude le recul constant du multilatéralisme, en particulier dans un contexte où aucune nation ne peut résoudre seule les problèmes transfrontières. Nous souscrivons également à la déclaration faite par le Secrétaire général au cours du débat général, dans laquelle il a déclaré que le monde souffrait d'un grave déficit de confiance. Il est clair que nous devons rétablir la confiance entre les nations, en particulier entre les grandes puissances mondiales. En particulier, les membres permanents du Conseil de sécurité ont la responsabilité particulière de travailler ensemble et de dégager un consensus, en particulier dans le cadre de leurs travaux au Conseil. Nous appelons également les grandes puissances à éviter tout recours à un multilatéralisme sélectif ou à la carte. En d'autres termes, les grandes puissances ne peuvent pas soutenir le multilatéralisme quand il convient à leurs objectifs et choisir de l'abandonner quand il ne convient pas. Nous n'avons pas besoin de ce multilatéralisme sélectif.

Pour un petit pays comme Singapour, le système multilatéral fondé sur des règles est essentiel à sa survie et à son existence. Les petits pays ne peuvent s'offrir le luxe d'un multilatéralisme sélectif. Nous sommes tout à fait résolus à défendre le système multilatéral fondé sur des règles, car il assure notre survie en tant que petits États. Nous avons donc été très encouragés par l'appui ferme et constant exprimé au cours du débat général par la quasi-majorité des pays et des dirigeants en faveur du multilatéralisme, d'un système fondé sur des règles et de l'action des Nations Unies. Bastion ultime du multilatéralisme, l'ONU demeure indispensable pour faire face aux problèmes transfrontières complexes auxquels la communauté internationale est confrontée.

Le deuxième point sur lequel j'aimerais insister concerne notre vive appréciation des efforts énergiques déployés par le Secrétaire général pour réformer l'Organisation des Nations Unies. Pour que l'ONU reste toujours pertinente, il faut qu'elle soit plus souple. En fait, le processus même de la réforme doit être conduit avec souplesse et efficacité. Le pire serait que nous introduisions davantage de bureaucratie et de complexité au nom de la réforme et de l'efficacité. Les Nations Unies n'ont pas besoin de cela. Même si les réformes du Secrétaire général vont de l'avant, il devrait être possible de leurs apporter des améliorations, d'en modifier le cap ou l'étalonnage à mesure que les réformes sont mises en œuvre. Cela suppose et exige des rapports, des consultations et des exposés réguliers du Secrétaire général et de son équipe du Secrétariat. En définitive, l'objectif sous-jacent de la réforme doit être de renforcer l'efficacité et la responsabilité de l'ONU et de faire en sorte qu'elle soit mieux adaptée aux besoins de tous les États Membres et de tous les peuples du monde.

Troisièmement, Singapour se félicite de l'accent mis par le Secrétaire général sur la technologie et les questions de frontière. Nous saluons la mise sur pied par le Secrétaire général du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique. À notre avis, la technologie est essentielle à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et nous devons redoubler d'efforts pour tirer parti des avantages offerts par la technologie. Parallèlement, il est essentiel que nous renforçons nos défenses afin de protéger nos sociétés des risques inhérents à la technologie, tels que les cyberattaques et la cybercriminalité.

L'ONU peut et doit jouer un rôle capital dans la réalisation d'un consensus plus large sur les normes régissant le comportement responsable des États dans le

cyberespace. Nous nous félicitons que l'ordre du jour du Secrétaire général en matière de désarmement reflète sa volonté de promouvoir une culture de responsabilité et de respect des normes, règles et principes émergents en matière de comportement responsable dans le cyberespace. Singapour appuie fermement la poursuite des travaux sur la cybersécurité à l'ONU, notamment la convocation du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

Enfin, Singapour note l'insistance du Secrétaire général sur le besoin croissant de renforcer les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales. Le travail des organisations régionales revêt une importance capitale, notamment parce qu'elles offrent des perspectives précieuses sur le contexte particulier de leur région. Nous nous félicitons de la séance de dialogue interactif entre le Secrétaire général et les chefs des organisations régionales, qui constitue un moyen concret de mieux faire comprendre la situation particulière propre à chaque région.

En tant que Président de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Singapour a eu le plaisir de présider la réunion annuelle des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN aux côtés du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale il y a tout juste deux semaines. Cette réunion a permis de faire le point sur la coopération très large entre l'ASEAN et l'ONU, et de tracer la voie à suivre dans des domaines où une collaboration sera possible dans l'avenir, en particulier sur de nouvelles questions telles que la cybersécurité. J'aimerais achever mon propos en faisant les deux propositions ci-après.

Premièrement, nous proposons qu'à l'avenir les rapports du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation contiennent une liste concise des priorités et des objectifs du Secrétaire général pour l'année. Nous comprenons que les priorités de l'ONU puissent évoluer au cours de l'année pour s'adapter à l'évolution de la situation - et il doit en être ainsi afin que nous puissions réagir rapidement aux crises mondiales. Nous pensons toutefois qu'une liste des principales priorités donnera un ton et une orientation clairs pour l'année à venir et permettra aux États Membres de travailler de manière plus efficace avec le Secrétaire général. En outre, une communication précise des priorités et objectifs du Secrétaire général pour l'année favoriserait également

une plus grande transparence et renforcerait la confiance dans les travaux de l'ONU et du Secrétariat.

Deuxièmement, nous notons que le rapport de cette année a été présenté par le Secrétaire général le 25 septembre, au tout début du débat général, il y a à peine deux semaines (voir A/73/PV.6). Au cours de la semaine de haut niveau, nous avons entendu les points de vue de nombreux dirigeants sur le multilatéralisme et sur l'activité de l'ONU. Par conséquent, nous ne sommes pas certains qu'il soit vraiment utile d'avoir un autre débat officiel comme celui d'aujourd'hui, surtout si peu de temps après la semaine de haut niveau. Il me semble que tout le monde, y compris le Secrétaire général, considère le débat sur le rapport de l'Organisation comme un rituel, pour ne pas dire une formalité.

Ma délégation estime que nous devons étudier avec soin la manière dont nous pouvons améliorer la qualité de ce débat, notamment en modifiant son calendrier. Le débat pourrait ainsi servir au Secrétaire général de tribune importante pour communiquer les priorités et les propositions ou pour faire le point sur l'état d'avancement des principales initiatives. Je sais que ce débat s'est toujours déroulé de cette manière, mais ce n'est pas une raison suffisante pour continuer comme s'il s'agissait d'un rituel. Nous proposons donc que le Secrétaire général envisage la tenue d'un dialogue informel avec les États Membres afin de leur permettre d'avoir un débat interactif avec le Secrétaire général lui-même et entre eux. Ce débat viendrait s'ajouter au rituel officiel du débat d'aujourd'hui, qui, à en juger par la liste des orateurs, n'a suscité guère d'intérêt ni de participation.

Pour terminer, j'aimerais renouveler l'appui de Singapour au Secrétaire général. Nous nous réjouissons à la perspective de continuer d'œuvrer avec lui de manière constructive afin qu'en tant que Membres de l'ONU, nous puissions ensemble bâtir un avenir meilleur pour nos peuples.

M. Saïd (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Présidente d'avoir organisé ce débat consacré au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/73/1). Ma délégation tient également à exprimer ses remerciements et sa gratitude au Secrétaire général António Guterres pour son précieux rapport. Nous saluons ses efforts inlassables et sa ferme volonté de réformer l'ONU, ses structures et sa gestion, et de renforcer le rôle de l'Organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales et du développement durable d'une manière qui soit à

la hauteur des changements et des défis auxquels elle fait face.

Nous nous félicitons qu'il soit fait référence dans le rapport aux défis auxquels l'ONU est confrontée, notamment à ceux liés à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, aux changements climatiques, à l'égalité et à la transparence au sein de l'Organisation, à la réforme des Nations Unies, au multilatéralisme et à la culture de l'action préventive. Nous voulons souligner l'importance du rôle joué par les États Membres dans la réalisation de ces objectifs, sachant que l'ONU est une organisation internationale dont les États Membres sont les décideurs.

Nous soutenons l'action collective visant à promouvoir le respect des droits de l'homme, améliorer les niveaux de vie et respecter les règles du droit international en vue de réaliser les trois piliers fondamentaux des Nations Unies – paix et sécurité, droits de l'homme et développement. Nous pensons que ces buts et objectifs doivent être unifiés et coordonnés, car leur mise en œuvre sera bénéfique à l'humanité tout entière.

Ma délégation se félicite qu'il soit fait référence dans le rapport au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour faire en sorte que les missions politiques spéciales opèrent de manière souple et multifonctionnelle afin qu'elles et leurs partenaires puissent contribuer à l'instauration d'une paix durable. En conséquence, nous nous félicitons vivement des efforts que déploie actuellement la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour réunir les différentes factions libyennes et apporter des solutions aux nombreux problèmes et difficultés que connaît mon pays. Nous attendons avec intérêt le retour complet de la MANUL en Libye en 2019.

L'ONU doit jouer un rôle plus actif et plus direct dans le règlement de la crise libyenne, afin de résoudre les problèmes de sécurité à l'origine de tant de souffrances. Ce n'est un secret pour personne. Le règlement du problème de la sécurité doit être une priorité, de même que celui des conflits politiques dans le pays. En effet, tout diagnostic précis de la situation en Libye ne saurait séparer les volets politique et sécuritaire.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général pour son rapport détaillé sur l'activité de l'Organisation (A/73/1). Ce rapport donne une vue d'ensemble d'un paysage

mondial complexe et lourd de défis. Il plaide également pour une action collective pour relever efficacement ces défis. De l'objectif d'un développement inclusif et durable, tel qu'énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à la lutte contre la menace que font peser les changements climatiques sur la vie et les moyens de subsistance, du maintien de la paix et de la sécurité internationales au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la coopération internationale s'avère non seulement nécessaire, mais elle représente aussi un impératif dans le monde interconnecté dans lequel nous vivons. L'ONU joue un rôle déterminant à cet égard. Une Organisation des Nations Unies dynamique et efficace constitue également le meilleur rempart contre la montée du populisme, du protectionnisme et de l'unilatéralisme, qui menacent de détruire les fondements mêmes de l'ordre international.

Afin de pouvoir continuer à s'acquitter de sa mission, l'Organisation des Nations Unies doit s'adapter au rythme rapide des changements extérieurs, œuvrer en harmonie avec son environnement et non en désaccord avec lui. Le Pakistan se félicite donc de l'initiative du Secrétaire général de renforcer les capacités de l'ONU en matière de paix et de sécurité, de développement et de gestion. Nous sommes convaincus que les mesures envisagées permettront de régler les problèmes de chevauchement et d'émiettement, d'améliorer les règles pour la prestation de services et d'adopter une démarche plus globale et intégrée à l'égard de la prévention des conflits et du maintien de la paix. Bref, l'Organisation va s'efforcer de devenir plus que la somme de ses éléments constitutifs. Il s'agit essentiellement de transformer l'Organisation des Nations Unies en un organisme plus efficace, plus transparent, plus responsable et plus efficient.

Ces idéaux ont également guidé le Pakistan et d'autres États aux vues similaires dans leur plaidoyer en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité afin d'en faire un Conseil qui soit non seulement conforme à l'esprit démocratique de notre époque mais aussi représentatif des aspirations de tous les États Membres - petits, moyens et grands. Faute de quoi, il s'agirait d'une régression et non d'une réforme - un objectif qui n'est pas le nôtre et que nous ne sommes donc pas disposés à appuyer.

La recherche de la paix, le développement inclusif et les droits de l'homme sont intimement liés et se renforcent mutuellement. Ils ne peuvent être

compartimentés ou traités de façon isolée. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, notre poursuite collective de ces objectifs est loin d'être achevée. L'instabilité sévit encore dans de nombreuses régions du monde, alors que d'anciennes divisions se sont aggravées et que de nouveaux conflits sont apparus.

À l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le droit inaliénable à la liberté et à la dignité demeure inaccessible à des millions de personnes dans le monde. Au moment où la communauté internationale s'engage sur la voie ambitieuse du Programme 2030, des signes inquiétants montrent déjà que les progrès n'ont pas été assez rapides.

Le moment est venu d'inverser la tendance, de passer des paroles aux actes. Assurons-nous que le programme du Secrétaire général axé sur la prévention ne soit pas seulement ambitieux, mais aussi fermement ancré en tant que pierre angulaire de la paix et de la sécurité mondiales. Faisons en sorte que l'appui au développement apporté par le système des Nations Unies soit pleinement en phase avec les priorités et politiques nationales en matière d'élimination de la pauvreté, de croissance économique et de développement durable afin que personne ne soit laissé de côté dans notre lutte contre la pauvreté, la faim et le manque de possibilités. Veillons au respect, sans sélectivité ni parti pris, des droits de l'homme fondamentaux de chaque individu.

Grâce à la mise en place d'une coopération triangulaire renforcée, nous devons également veiller à ce que le maintien de la paix, programme phare de l'ONU et sans doute l'entreprise la plus aboutie, conserve son rôle central en apportant l'espoir aux millions de personnes touchées par les conflits. En tant que principal contributeur aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il est gratifiant de constater en toute humilité que l'engagement des soldats de la paix pakistanais a contribué à la réussite des missions de paix en Côte d'Ivoire et au Libéria. Dans le cadre de notre engagement constant en faveur de cette cause, le Pakistan a également été le premier pays à appuyer l'initiative du Secrétaire général pour le maintien de la paix.

Le Pakistan considère la création du Conseil consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur la médiation comme une mesure bienvenue. Elle accorde à juste titre une place centrale à un postulat souvent négligé mais central de la Charte des Nations Unies - le règlement pacifique des différends au titre du Chapitre

VI. Le différend relatif au Jammu-et-Cachemire demeure l'une des plus anciennes questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Ce fut également l'une des premières applications du Chapitre VI de la Charte.

Par le biais de plusieurs résolutions, le Conseil de sécurité a accordé aux Cachemiriens leur droit inaliénable à l'autodétermination dans le cadre d'un plébiscite libre et impartial. Ces résolutions ne sont hélas pas toujours mises en œuvre. Entre-temps, l'occupation indienne continue de commettre, en toute impunité, des violations flagrantes des droits fondamentaux du peuple cachemirien.

Ces excès sont repris en détail dans le rapport, établi le 14 juin, par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui décrit une série de violations systématiques des droits fondamentaux de la population du Jammu-et-Cachemire occupé. Alors que le Pakistan cherche un règlement négocié de toutes les questions, notamment du conflit du Cachemire, l'Inde refuse d'engager des négociations avec mon pays. La communauté internationale doit prendre des mesures concrètes et significatives pour atténuer les souffrances du peuple cachemirien. En tant que partie au différend sur le Cachemire, l'ONU a des obligations de longue date à cet égard.

Le Pakistan a été en première ligne dans la lutte contre le terrorisme. Notre campagne militaire – la plus vaste campagne antiterroriste au monde, à laquelle ont participé plus de 200 000 soldats – a permis d'anéantir et d'éliminer des groupes terroristes de notre territoire. Nous avons payé un lourd tribut : des dizaines de milliers de civils et de soldats ont péri et de nombreux autres ont été blessés. Mais notre engagement dans cette lutte, fondé sur notre détermination nationale, est ferme et inébranlable.

Le terrorisme est aujourd'hui un phénomène mondial, qui doit être traité de manière globale et sous toutes ses formes, y compris le terrorisme d'État. Il est tout aussi important de s'attaquer à ses causes sous-jacentes et profondes. Comme le Secrétaire général nous l'a rappelé récemment : « Personne ne naît terroriste et rien ne justifie le terrorisme, mais... des facteurs tels que les conflits prolongés non résolus, l'absence de primauté du droit et la marginalisation socioéconomique peuvent tous jouer un rôle dans la transformation des griefs en actes destructeurs. »

Je voudrais, pour terminer, citer l'une des plus grandes personnalités de l'ONU, Dag Hammarskjöld, qui déclarait : « Nous ne sommes pas autorisés à choisir le cadre de notre destin, mais ce que nous y mettons est nôtre. » Notre destin est intimement lié à un ordre international fondé sur des règles et à un multilatéralisme fondé sur des règles, l'ONU étant au cœur de nos préoccupations.

M. Escalante Hasbún (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à indiquer que je partage entièrement ce qu'a dit à cette tribune mon collègue, le Représentant permanent de Singapour, concernant l'utilité de ce débat. Nous notons avec une certaine déception l'absence de hauts fonctionnaires du Secrétariat à ce débat sur le rapport annuel du Secrétaire général consacré à l'activité de l'Organisation. Ce débat devrait être l'un des plus riches et des plus représentatifs de toute la session. Comme il a été dit - et nous y souscrivons entièrement- nous devrions soit mieux utiliser ce débat, soit simplement le retirer de l'ordre du jour.

J'aimerais toutefois saisir cette occasion pour souligner qu'aucun pays dans le monde ne peut relever seul les défis mondiaux. Nous réaffirmons donc qu'un système multilatéral, avec en son centre l'ONU, constitue un élément clef dans la poursuite d'un consensus mondial bénéfique à tous. À cet égard, j'aimerais insister sur neuf éléments qui, du point de vue de mon pays, s'appliquent au contenu du rapport.

Premièrement, en ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs du développement durable, une tendance indique déjà malheureusement, au niveau international, que l'objectif d'éliminer la pauvreté dans toutes ses dimensions d'ici à 2030 ne pourra être atteint que si des mesures spécifiques sont prises immédiatement. Au niveau national, nous sommes fermement convaincus que le futur conseil national pour le développement durable mis en place dans mon pays sera déterminant pour assurer la gouvernance du processus de mise en œuvre à long terme du Programme de développement durable à l'horizon 2030, c'est-à-dire au-delà des changements politiques et des priorités des futurs gouvernements.

Nous souscrivons à l'observation figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/73/1), selon laquelle les examens nationaux volontaires présentés au Forum politique de haut niveau sont un excellent moyen pour les pays de faire connaître les enseignements qu'ils ont pu tirer de

leur expérience dans la mise en œuvre des objectifs, et plus important encore, les processus conduisant à des débats et des évaluations internes sur la mise en œuvre du Programme sur le terrain, là où cela compte le plus. À cet égard, je voudrais souligner que mon pays présentera son deuxième examen national volontaire en 2019, et nous tenons à remercier le Président du Conseil économique et social d'avoir répondu aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées.

Deuxièmement, nous tenons à saluer le travail accompli par le Secrétaire général et son équipe pour favoriser le repositionnement du système des Nations Unies de façon que les équipes de pays soient en mesure d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national. Le processus de négociation qui s'est achevé cette année n'est qu'une première étape. Convaincu qu'il peut améliorer la coordination et l'efficacité du système sur le terrain, El Salvador continuera de participer à la mise en place d'équipes de pays efficaces et complémentaires, au sein desquelles la dimension régionale a été renforcée et au sein desquelles nous, les États, devons, à juste titre, jouer un rôle de premier plan dans la conduite de nos politiques nationales en matière de développement et dans la définition de l'appui que nous recevons du système. Nous remercions M^{me} Amina Mohammed et son équipe pour leur engagement et leur détermination, et nous attendons avec intérêt la mise en œuvre rapide du nouveau système des coordonnateurs résidents.

Troisièmement, en ce qui concerne les changements climatiques, il est indéniable que le Programme 2030 et les objectifs du développement durable ne peuvent être atteints sans tenir compte de leur incidence et de la nécessité urgente de réduire les risques de catastrophe, deux questions très importantes pour mon pays et la région de l'Amérique centrale. À cet égard, en vue de fournir un cadre pour appuyer les engagements déjà pris au niveau international, et conformément aux paragraphes 13, 29 et 52 du rapport, El Salvador propose de déclarer 2021-2030 décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Nous appelons tous les États Membres de l'Organisation à se joindre à cette initiative. Nous tenons également à souligner que le Siège de l'ONU doit tout mettre en œuvre pour incorporer et intégrer le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique dans nos travaux dans le domaine du développement durable. Il n'est pas possible que le travail important accompli à Genève dans ce domaine,

avec l'appui inestimable du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, ne soit pas dûment pris en compte dans nos programmes politiques à New York.

Quatrièmement, il nous paraît important de mentionner le paragraphe 32 du rapport, qui a trait au retrait de la liste des pays les moins avancés. Il convient à cet égard de rappeler que, selon le rapport, une augmentation significative du nombre total de diplômés issus des pays les moins avancés devrait conduire à une réflexion plus approfondie sur la nécessité de fournir un appui qui reste indispensable. L'ONU et la communauté internationale doivent reconnaître non seulement les contributions mais aussi les difficultés particulières des pays dits à revenu intermédiaire, et nous espérons que l'ONU assumera son rôle dans l'application d'un indice mesurant le développement sur la base de critères multidimensionnels allant au-delà du revenu par habitant utilisé par la Banque mondiale. Des notions telles que la pauvreté multidimensionnelle et le développement progressif sont des termes que l'ONU devrait déjà inscrire dans son vocabulaire, conformément au nouveau modèle de développement que nous avons adopté en 2015. Nous reconnaissons le rôle de pionnier joué à cette fin par le Programme des Nations Unies pour le développement, et nous appelons les autres institutions et organes du système à s'inspirer de cet exemple.

Cinquièmement, en ce qui concerne la question de la mobilité humaine, mon pays se félicite de l'adoption rapide du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du pacte mondial sur les réfugiés, qui montrent clairement que l'ONU est parvenue à de nouveaux accords mondiaux sur des questions intéressantes chacun d'entre nous et qui constituent les deux processus durables les plus importants de cette année. Nous anticipons déjà le succès de la réunion de Marrakech, en décembre, et nous exhortons tous les pays à reconnaître que le thème de la migration, comme beaucoup d'autres, est une question globale et fondamentale relative à la condition humaine et à son histoire, qui exige donc une compréhension globale.

Sixièmement, en ce qui concerne l'engagement pris de renforcer la médiation, la prévention et la paix durable, nous appuyons le projet du Secrétaire général de repositionner la prévention comme axe d'action et d'alignement des trois piliers du travail. El Salvador, qui a bénéficié du soutien de l'ONU pour mettre fin à un conflit armé, mettre en place des institutions

démocratiques et, aujourd'hui, encourager le dialogue entre les acteurs politiques, sait mieux que quiconque que la promotion des droits de l'homme, l'instauration de la démocratie et la poursuite du développement durable sans exclusive contribuent à une paix durable et aux efforts en cours de prévention des conflits. Le rôle de la Commission de consolidation de la paix s'inscrit dans ce processus. Il faut cependant que cette notion caractérise l'action menée dans tous les domaines d'activité de l'Organisation.

Septièmement, en ce qui concerne le désarmement, nous partageons l'avis exprimé au paragraphe 122 du rapport sur la situation de la Conférence du désarmement. El Salvador regrette que la Conférence, seule instance multilatérale supposée de négociation dans ce domaine, n'ait pas été en mesure de s'acquitter de son mandat depuis plus de deux décennies, et nous réaffirmons que, comme cela a déjà été le cas à plusieurs reprises, il incombe à l'Assemblée générale de se saisir de la question lorsque la Conférence du désarmement n'est pas en mesure de remplir sa fonction. Comme dans le rapport, nous insistons sur le rôle joué par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en tant que nouvel élément du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Il convient toutefois de souligner à nouveau le rôle important joué par l'ONU dans la limitation et la réglementation des armes légères et de petit calibre. Nous soulignons les résultats de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, lequel, pour la première fois, traite de la question des munitions, sans laquelle le Programme d'action n'aurait pas d'incidence réelle.

Huitièmement, en ce qui concerne l'aspect humanitaire, nous rappelons que ni le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ni le système dans son ensemble ne doivent négliger les effets, notamment à long terme, de l'assistance humanitaire en cas de catastrophe naturelle. Par ailleurs, nous rappelons que le Secrétariat et l'ensemble du système doivent tirer les enseignements du Sommet humanitaire mondial de 2016 qui, bien que n'ayant pas été mandaté au niveau intergouvernemental, a passé au crible les mauvaises pratiques et les enseignements que l'on doit en tirer. Nous réaffirmons également que le respect du droit international humanitaire doit être constant et transversal au sein de l'Organisation et de ses organes.

Neuvièmement, après avoir présidé le Conseil des droits de l'homme en 2017, mon pays ne peut que souligner le rôle joué par l'Organisation dans ce domaine et souhaiter à nouveau la bienvenue à M^{me} Michelle Bachelet, nouvelle Haut-Commissaire. Pour améliorer le fonctionnement de ce pilier, les États doivent reconnaître et réduire les nombreux doubles emplois entre le Conseil et la Troisième Commission, chaque organe devant se concentrer sur ses avantages comparatifs. La coopération, le dialogue constructif et le renforcement du rôle de l'Organisation sont essentiels pour relever les défis communs actuels. L'Assemblée pourra compter sur mon pays pour appuyer les efforts déployés pour assurer le bon fonctionnement de l'ONU.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays, la Syrie, a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/73/1). Par principe, nous nous félicitons des informations figurant dans le rapport s'agissant des défis auxquels notre Organisation est confrontée et des solutions proposées pour relever ces défis comme, notamment, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les changements climatiques, les migrations, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la transparence, la réforme de l'ONU et le multilatéralisme.

Je voudrais clarifier la position de mon pays concernant certaines des informations figurant dans le rapport. Ma délégation se félicite du rapport et des informations qu'il contient sur la lutte contre le terrorisme, qui devraient nous permettre d'atteindre nos objectifs et aspirations et d'intensifier nos efforts afin de traiter les causes profondes du recrutement de terroristes et de la propagation du terrorisme en général. Toutefois, nous aurions espéré que les auteurs du rapport, lorsqu'ils évoquent Daesh, ne se réfèrent pas seulement à l'Iraq, mais aussi à la Syrie car, comme chacun le sait, Daesh et d'autres groupes terroristes sont également présents en Syrie.

Nous pensons que la guerre que nous avons menée aux côtés de nos alliés contre le terrorisme bénéficierait de l'appui de l'ensemble de la communauté internationale, conformément à la légitimité internationale et aux résolutions des Nations Unies sur la lutte antiterroriste. Cet appui aurait dû passer par le recours aux instruments nécessaires pour dissuader les gouvernements certains États de soutenir, financer, armer les terroristes et les envoyer en Syrie. Dans ce contexte, certains qualifient ces terroristes d'« opposition

modérée », d'« opposition armée », de « djihadistes » ou de « groupes non étatiques », évitant de façon délibérée de les appeler terroristes. Malheureusement, la Syrie est devenue une destination terroriste sans frontières, au même titre que des organisations aussi notoires que Médecins sans frontières, Criminels sans frontières, Assassins sans frontières, etc. Ce qu'il est important de noter, c'est que le terrorisme dépasse les frontières, ce qui le rend difficile à contrôler.

L'expérience de la Syrie en matière de lutte contre le terrorisme en coopération avec ses alliés aurait mérité d'être mentionnée dans le rapport du Secrétaire général. Malheureusement, les auteurs ont omis de le faire. Les auteurs du rapport n'ont pas non plus mentionné le fait que certains États Membres de l'ONU sont victimes d'agression et subissent une présence étrangère sur leur territoire, sans y avoir consenti. Les prétextes avancés pour justifier un tel comportement sont, par exemple, la possession supposée d'armes de destruction massive qui, en fin de compte, n'ont jamais existé, la nécessité de protéger les civils contre des menaces qui s'avèrent inexistantes ou l'intention de mettre en place de prétendues démocraties dans certains États.

Nous aurions espéré que les auteurs du rapport qualifient à tout le moins cette présence étrangère de présence illégale, de violation grave du droit international et de la Charte des Nations Unies, d'acte d'agression contre la souveraineté de l'État et de menace contre la paix et la sécurité internationales. Nous faisons évidemment référence ici à la présence militaire illégale des États-Unis dans les territoires syriens, ainsi qu'à la présence de la France, du Royaume-Uni et d'autres États qui prétendent faire partie d'une coalition imposée à un État Membre des Nations Unies qui n'a même pas sollicité l'aide de cette coalition.

Il n'est pas non plus fait mention dans le rapport du Secrétaire général de l'occupation israélienne de la Palestine, du Golan syrien et des autres territoires arabes occupés. Nous aurions espéré que les auteurs utilisent le mot « occupation » et non le terme « conflit israélo-palestinien ». En effet, le mot « occupation » est le terme exact et juridique que l'ONU doit utiliser, conformément aux résolutions et documents du Conseil de sécurité et à ceux de l'Assemblée générale, depuis la création de l'Organisation. Toutes les résolutions de l'Assemblée générale parlent de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes - occupation, pas conflit.

Le Gouvernement de mon pays condamne une fois de plus l'utilisation des armes de destruction massive. Nous aurions espéré que les auteurs du rapport n'omettent pas de mentionner l'arsenal nucléaire, biologique et chimique israélien, notamment parce qu'Israël est la seule partie qui possède des armes nucléaires au Moyen-Orient. Elle est également la seule partie qui refuse d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment de soumettre ses installations aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Malgré tous les scandales israéliens qui ont éclaté au sein de l'ONU, le rapport du Secrétaire général omet de mentionner l'arsenal israélien d'armes de destruction massive.

Les auteurs ne mentionnent pas non plus les mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis et l'Union européenne, entre autres, à un certain nombre d'États Membres, dont mon pays, la Syrie. Nous aurions espéré que les auteurs soulignent la nécessité de lever ces mesures, dont l'imposition même va à l'encontre des dispositions énoncées dans le droit international, la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Assemblée générale et les appels à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Comment peut-on appeler au développement et au bien-être de tous les peuples - y compris le peuple syrien - alors que certains États Membres imposent des sanctions à d'autres États Membres, contribuant ainsi à la souffrance continue de leurs populations?

Ma délégation rejette fermement le libellé du paragraphe 112 du rapport, qui a trait au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011, qui n'est évidemment pas un mécanisme international, impartial et indépendant. Notre position vis-à-vis du mécanisme est bien connue. Nous rejetons le mécanisme, qui a été établi en vertu d'une résolution illégitime, non consensuelle et caractérisée par de nombreuses lacunes politiques et juridiques. Nous en avons rendu compte en détail dans de nombreuses lettres, dont la plus récente, adressée à la Présidente de l'Assemblée générale, figure dans le document A/72/106, dans laquelle nous soulignons que le fait d'avoir écrit à la Présidente de l'Assemblée générale ne constitue pas une reconnaissance des travaux ou du mandat du Mécanisme, compte tenu du fait que la résolution 71/248, politisée et biaisée, a été présentée par des États ayant des visées anti-syriennes. En outre,

la création du Mécanisme a créé un précédent important dans l'histoire de l'Assemblée générale, l'Assemblée n'ayant pas pour mandat de créer un tel mécanisme, comme chacun le sait. Ce mécanisme constitue une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de mon pays de la part de certains États Membres qui, depuis huit ans, exportent le terrorisme vers la Syrie. Il s'agit donc d'une violation grave des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier de l'Article 12, ainsi que des dispositions du droit international.

Quelqu'un doute-t-il aujourd'hui que 100 États Membres de l'ONU ont exporté le terrorisme vers mon pays? Selon un rapport émanant du Conseil de sécurité - et pas selon mes propres termes -, ces États le font depuis huit ans. Quelqu'un juge-t-il impartiale, indépendante et objective l'action des 100 États membres qui, depuis huit ans, exportent le terrorisme dans mon pays? Je laisse à l'Assemblée et à la conscience des personnes présentes dans cette salle le soin d'y répondre.

Pour terminer, le Gouvernement de mon pays, la Syrie, souligne une fois de plus sa volonté de n'épargner aucun effort pour coopérer avec le Secrétaire général dans le respect de la Charte, de la légitimité internationale et du droit international. Nous connaissons le Secrétaire général pour avoir travaillé avec lui lorsqu'il exerçait les fonctions de Haut-Commissaire pour les réfugiés. Cette coopération s'est révélée être positive, en particulier pendant et après l'invasion conjointe de l'Iraq par les États-Unis et la Grande-Bretagne en 2003. Nous espérons que notre coopération avec le Secrétaire général se poursuivra tout au long de son mandat à la tête de l'Organisation.

M. Skoknic Tapia (Chili) (*parle en espagnol*) :
Le Chili se félicite de la présentation du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/73/1), qui nous donne un aperçu complet des résultats obtenus cette année et des défis auxquels nous sommes confrontés au cours de la présente session. Les réalisations mentionnées dans le rapport sont l'aboutissement des avancées fondamentales que le Chili a appuyées au sein des différents organes de travail de l'Organisation. Je pense, en particulier, à l'adoption historique du programme de réforme ambitieux du Secrétaire général dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité et de la gestion; à la négociation du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières; à la création du Conseil consultatif de haut niveau sur la médiation; aux progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de développement

durable à l'horizon 2030 et à la parité femmes-hommes atteinte à la fois dans le Conseil de direction et parmi les coordonnateurs résidents, pour ne citer que quelques-unes des initiatives citées dans le rapport.

Chacun de ces exemples doit nous inciter à renforcer notre engagement en faveur de l'action de l'ONU et à continuer d'appuyer le Secrétaire général dans la phase de mise en œuvre des divers changements. C'est pourquoi nous nous associons aux orateurs qui, dans leurs déclarations, ont souligné l'importance que revêt cette question dans notre ordre du jour et la place plus grande qu'elle devrait se voir accorder dans le débat sur les travaux de l'Organisation. Au-delà de l'incidence véritablement fondamentale de chacune des initiatives que je viens d'énumérer, le Chili estime que le rapport présenté aujourd'hui par le Secrétaire général témoigne de l'importance du travail accompli quotidiennement par notre Organisation et nous rappelle, au moment où tout est remis en question, la nécessité et la force du changement, qui s'incarne dans le multilatéralisme. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, les défis mondiaux exigent aujourd'hui plus que jamais des stratégies mondiales et, pour y parvenir, « Travailler ensemble dans un cadre multilatéral n'est pas une possibilité parmi d'autres : c'est notre seule issue » (A/73/I, par. 148).

Qu'il me soit donc permis de remercier le Secrétaire général pour sa vision de la réforme de l'Organisation et pour les efforts qu'il déploie – nous le savons tous – avec la Vice-Secrétaire générale et toute son équipe, pour soutenir et adapter l'Organisation aux défis actuels. L'Assemblée peut être assurée de pouvoir compter sur le plein appui du Chili aux efforts inlassables qu'elle déploie pour une Organisation meilleure.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer la gratitude de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/73/I). Je souhaite également saisir cette occasion pour le remercier de la déclaration fort instructive qu'il a prononcée à la sixième séance de la présente session de l'Assemblée générale, qui reflète à bien des égards son rapport écrit à cet organe et décrit le paysage international existant. Nous partageons l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle

« [A]ujourd'hui, l'ordre mondial est de plus en plus chaotique. Les rapports de pouvoir sont moins clairs qu'auparavant. Les valeurs universelles sont érodées. Les principes

démocratiques sont pris en otage. L'état de droit est compromis » (A/73/PV.6, p. 1),

dans la mesure où les défis du XXI^e siècle dépassent les institutions et les mentalités du XX^e siècle.

Il ne fait aucun doute que la tenue d'une réunion de l'Assemblée générale consacrée à l'examen du rapport sur l'activité de l'Organisation nous offre une occasion sans précédent d'examiner et de mesurer l'efficacité avec laquelle l'ONU relève les défis urgents et détecte les tendances nouvelles qui ont une incidence directe et indirecte considérable sur la vie des peuples du monde. Nous sommes d'avis que la tendance croissante à recourir à l'unilatéralisme constitue l'un des principaux défis et l'une des principales menaces. Le monde d'aujourd'hui souffre du mépris de certains États à l'égard des valeurs et des institutions internationale qui s'exprime par le non-respect des règles mondiales et l'affaiblissement des organisations internationales. Il est illusoire de croire qu'affronter le multilatéralisme est un signe de force, c'est plutôt un signe de faiblesse intellectuelle, qui atteste d'une incapacité à comprendre un monde complexe et interconnecté.

Afin d'éclairer mon propos, j'aimerais donner quelques exemples précis et frappants de l'unilatéralisme dans le monde d'aujourd'hui. Le Plan d'action global commun est l'aboutissement de plus d'une décennie d'efforts diplomatiques et d'intenses négociations pour régler une crise artificielle. Le document a été approuvé à l'unanimité par la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, et ainsi codifié en une obligation internationale. Selon la résolution, tous les pays et toutes les organisations internationales et régionales ont été invités à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action global commun et à s'abstenir de toute action susceptible de compromettre la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Plan d'action global commun.

Selon 12 rapports successifs établis par l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Iran s'est jusqu'à présent conformé à tous ses engagements. Toutefois, un État, qui a été l'une des principales parties aux négociations depuis le début, n'a pas respecté ses obligations, invoquant des excuses peu convaincantes et, en violation ouverte de ses engagements, s'est finalement retiré de l'accord et a fait pression sur les autres pays pour qu'ils violent l'accord nucléaire, menaçant tous les pays et organisations internationales de sanctions s'ils respectaient la résolution 2231 (2015). En outre, le retrait de ce pays des organisations internationales, en particulier de l'UNESCO, du Conseil

des droits de l'homme et d'accords internationaux, tels que l'Accord de Paris sur les changements climatiques, ainsi que l'imposition de sanctions unilatérales illégales et la décision de transférer son ambassade en Israël à Al-Qods Al-Charif et Beit Al-Maqdis, sont autant de manifestations de sa politique du « moi d'abord », égocentrique, arrogante et catastrophique, qui découle de cet unilatéralisme fanatique.

La menace grandissante du terrorisme et de l'extrémisme violent dans le monde, en particulier au Moyen-Orient, est l'un des effets concrets de l'unilatéralisme associé à la politique interventionniste, erronée et myope d'une puissance en particulier. Plus précisément, la lutte pour légitimer l'occupation des terres palestiniennes en rejetant les réalités historiques qui sont à l'origine de chaque crise dans la région mine gravement la paix. La création d'Al-Qaida, l'invasion militaire unilatérale contre l'Iraq et l'Afghanistan et le soutien aux groupes terroristes extrémistes qui combattent le Gouvernement syrien au moyen de justifications irrationnelles – qui toutes ont conduit à l'émergence et au renforcement de l'État islamique d'Iraq et du Cham – font partie des menaces et défis fondamentaux qui doivent être traités d'urgence par l'ONU et d'autres mécanismes internationaux.

Dans de telles circonstances, la négligence ou l'inefficacité des institutions internationales risquent de mettre en danger la paix mondiale. Nous ne pourrions relever des défis aussi lourds que grâce à la contribution collective et à la coopération des États sur un pied d'égalité. Mais il y a une condition préalable à cet égard, à savoir la nécessité urgente de reconnaître qu'un monde multilatéral a déjà vu le jour il y a plus de deux décennies. Bien que cette réalité sur le terrain soit manifestement et délibérément ignorée par une puissance, nous avons tous le droit et la responsabilité de renforcer le multilatéralisme grâce à des processus décisionnels multilatéraux inclusifs, indispensables pour promouvoir et préserver la paix et la sécurité dans le monde sur la base de normes éthiques élevées et de la coopération.

Ma délégation demande donc au Secrétaire général d'organiser et de convoquer une conférence de haut niveau sur l'unilatéralisme et ses effets dévastateurs sur la sécurité mondiale, sur la lutte contre le terrorisme et les maladies infectieuses, et sur les efforts déployés pour traiter d'autres questions d'ordre environnemental et humanitaire. Comme le Secrétaire général le souligne à juste titre dans son rapport, le fléau

mondial du terrorisme exige une réponse coordonnée à l'échelle mondiale. Nous nous félicitons des efforts que le Secrétaire général a déployés pour convoquer la toute première Conférence de haut niveau des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies chargés de la lutte contre le terrorisme afin de faire progresser la coopération multilatérale et de créer, au sein du Secrétariat, le Bureau de la lutte contre le terrorisme afin que l'ONU se concentre davantage sur ce défi. Nous espérons que cette initiative se poursuivra.

Nous appelons les États à respecter leur engagement envers la résolution 2231 (2015) et à respecter les instruments et institutions internationaux. Nous nous félicitons vivement de la poursuite des efforts en vue de donner effet à la proposition de l'Iran de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. La sécurité de la région est menacée par les armes nucléaires du régime israélien. Nous pensons qu'il serait fait état dans le rapport de l'urgence de l'adhésion d'Israël au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce régime doit soumettre toutes ses activités nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous appuyons fermement le Secrétaire général dans la réforme de grande ampleur qu'il entreprend, visant à renforcer l'aptitude de l'Organisation à relever les défis actuels de plus en plus complexes. Ma délégation saisit cette occasion pour souligner que la République islamique d'Iran, en tant qu'initiatrice du concept d'un monde contre la violence et l'extrémisme et en tant que l'un des principaux opposants à l'unilatéralisme, est pleinement disposée à jouer un rôle actif dans la promotion et la défense du multilatéralisme, cadre approprié pour trouver une méthode durable permettant de relever les défis actuels et d'offrir, par le biais du dialogue et de la coopération, des moyens efficaces pour œuvrer collectivement en faveur d'une paix durable dans le monde.

M. Hattrem (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation en 2017 (A/73/1). Nous félicitons l'ONU pour les progrès accomplis et ses réalisations de fond en 2017.

Lorsque nous avons créé l'Organisation des Nations Unies, nous nous sommes engagés à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à travailler ensemble pour favoriser le progrès économique et social, à défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous et à assurer la sécurité, les

emplois, l'éducation, la santé et un avenir meilleur pour tous. Aujourd'hui, nous constatons que le système multilatéral est sous pression. Parallèlement, les grands défis auxquels nous sommes confrontés, tels que les changements climatiques, les migrations, le développement durable et la propreté des océans, exigent une coopération et des solutions communes.

Les 17 objectifs de développement durable démontrent que les défis mondiaux sont des défis nationaux et qu'ils sont étroitement liés. Ces objectifs exigent que nous prenions des mesures tant au niveau national qu'international. Au cours des 73 dernières années, les Nations Unies nous ont appris qu'en travaillant ensemble nous pouvons faire bien davantage qu'en travaillant de manière isolée. Ensemble, nous avons obtenu des résultats impressionnants parce que la coopération internationale fonctionne. L'extrême pauvreté diminue régulièrement, les gens vivent plus longtemps, les taux de mortalité infantile diminuent et plus d'enfants que jamais vont à l'école. La coopération politique mondiale, un système d'ordre juridique mondial et un système commercial mondial équitable ont été essentiels à ces progrès.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec ses 17 objectifs de développement durable, atteste de la valeur unique des Nations Unies. Nous nous sommes mis d'accord sur un programme de développement universel - une feuille de route vers le monde que nous voulons. La Norvège est prête à appuyer ses partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux afin d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Depuis sept décennies, la Norvège appuie l'ONU dans sa mission visant à établir un ordre multilatéral fondé sur des règles. Nous sommes l'un des principaux bailleurs de fonds de l'ONU. Nous consacrons systématiquement 1% de notre revenu national brut à l'aide au développement. L'ensemble de l'éventail politique norvégien est largement favorable à l'ONU et à notre engagement en faveur du développement durable et de la paix. La Norvège continuera d'être un partenaire constant des Nations Unies et, avec les nations du monde entier, nous continuerons à rechercher des solutions communes aux défis à venir.

Enfin, nous saluons la direction avisée du Secrétaire général et nous lui lançons un appel ainsi qu'à son personnel pour qu'ils continuent de faire en sorte que l'Organisation soit mieux à même de relever les défis qui nous attendent.

M. Favre (Suisse) : La Suisse félicite le Secrétaire général António Guterres pour son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/73/1). Sans avoir la prétention d'être exhaustif, qu'il me soit permis de souligner quelques projets et thèmes auxquels le Secrétaire général a donné la priorité au cours de ces douze derniers mois.

Il y a, en premier lieu, les différents appels aux réformes, mentionnés au chapitre III du rapport, dont la pertinence découle des chapitres qui le précèdent. Dès sa prise de fonction, le Secrétaire général a insisté sur le fait que l'ONU doit être capable de s'adapter aux changements, qu'elle doit se renouveler pour être plus efficace. La Suisse soutient et a toujours soutenu ses plans ambitieux à cet égard. Si l'ONU entend obtenir un effet maximal avec les moyens dont elle dispose et faire ainsi une réelle différence sur le terrain, elle doit s'adapter à un environnement en constante évolution et réexaminer en permanence ses méthodes de travail. L'année écoulée aura permis à l'ONU d'initier un processus porté tant par l'Organisation elle-même que par ses États Membres.

Comme mentionné dans le rapport, ces réformes conduiront l'ONU à être – je cite –

« plus souple, plus efficace, plus transparente et plus responsable, meilleure gestionnaire et davantage tournée vers l'action, et son fonctionnement décentralisé lui permettra de mieux appuyer ses activités normatives et opérationnelles » (A/73/1, par. 136).

Nous en félicitons le Secrétaire général, et nous nous en félicitons.

Le Secrétaire Général met – et il s'agit là de notre deuxième point – la mise en œuvre du Programme 2030 au cœur des activités de l'ONU. Les pages que son rapport y consacre soulignent l'importance de la réalisation des objectifs de développement durable dans les délais, de trouver des modèles de financement innovants pour y parvenir et de renforcer les partenariats entre l'ONU et d'autres acteurs du développement, notamment privés. Il s'agit là aussi de priorités pour la Suisse.

Troisièmement, l'année aura été faste en matière de migration. La Suisse se mobilise pour l'adoption, en décembre, du pacte mondial sur les migrations, que le Secrétaire général a appelé de ses vœux, il y a plusieurs années de cela. Nous soutenons l'objectif de ce cadre mondial qui vise à rendre la migration mondiale plus sûre, plus ordonnée et plus régulière. Nous soutenons aussi l'adoption du Pacte mondial sur les réfugiés,

deuxième cadre de référence négocié au cours de l'année précédente.

Autre domaine que l'ONU se devait d'aborder en 2018, ce qu'elle a fait : la gouvernance digitale. Là aussi, nous félicitons le Secrétaire général d'avoir mis sur pied un panel de haut niveau qui s'y consacrera désormais.

Cinquièmement, en ce qui concerne la paix et la sécurité, le Secrétaire général nous a amené à adhérer à une approche intégrée et coordonnée de la prévention, érigée en priorité absolue. La Suisse se réjouit de cette approche. Elle soutiendra les efforts de l'Organisation en matière de prévention, notamment en ce qui concerne le traitement des crimes du passé et la prévention des atrocités ou la prévention de l'extrémisme violent.

En matière de droits de l'homme, le rapport du Secrétaire général souligne à juste titre que de nos jours, nulle part au monde la protection des droits de l'homme n'est un acquis. Il est en effet indispensable de soutenir les activités de l'Organisation visant à promouvoir et à défendre les droits de l'homme, de rappeler l'importance de l'abolition de la peine de mort, d'appliquer l'interdiction de la torture, de respecter les droits des femmes, des enfants et des migrants, de renforcer les acteurs civils, de protéger celles et ceux qui défendent les droits de l'homme, de lutter contre l'impunité et la corruption. Il s'agit là aussi de priorités pour la Suisse. Il est important également de renforcer le Conseil des droits de l'homme et de s'impliquer dans les discussions menées à Genève visant à améliorer ses méthodes de travail.

Point sept : l'aide humanitaire. Le rapport souligne le nombre d'interventions humanitaires effectuées par les différentes entités de l'ONU. Celles-ci sont, hélas, toujours bien trop nombreuses, et les défis humanitaires auxquels nous devons tous faire face croissent, eux aussi. L'Organisation peut compter sur le soutien continu de la Suisse en matière d'aide humanitaire, notamment en matière de protection de la population civile, d'accès des acteurs humanitaires aux populations en détresse, de la protection de la mission et des infrastructures médicales et du respect du droit international humanitaire, d'une manière plus générale.

Enfin, le rapport souligne l'importance que revêt la promotion d'une culture de gestion moderne à tous les niveaux de l'ONU. La Suisse s'associe aux démarches initiées dans ce sens et visant à accroître la transparence et la redevabilité au sein de l'Organisation. Elle s'engage ainsi à ce que l'ONU ait un financement

approprié, afin qu'elle puisse s'acquitter de ses mandats. À travers son soutien à la Genève Internationale comme centre de la gouvernance mondiale, elle s'engage aussi à ce que celle-ci soit davantage encore mise à profit pour relever les défis mondiaux de plus en plus complexes.

Dans le domaine des ressources humaines, la suisse s'engage pour l'application d'une tolérance zéro face à l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le contexte de missions de terrain de l'ONU et face au harcèlement sur le lieu de travail. La Suisse apprécie les efforts que l'Organisation a entrepris dans ce domaine, tels que décrits en fin de rapport.

La Suisse remercie le Secrétaire général et le félicite des objectifs que l'Organisation a atteints grâce à son leadership. Nous saluons par ailleurs les réflexions initiées par d'autres intervenants ce matin sur la tenue de cette séance plénière et les partages.

Avant de conclure, nous souhaitons aussi remercier le Secrétaire général du discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la soixante-treizième Assemblée générale. Cela est de bon augure pour l'année à venir qui, nous l'espérons, sera aussi probante qu'elle ne l'était la dernière, sinon plus encore.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/73/1).

Face à la situation internationale complexe et aux défis mondiaux actuels, l'ONU continue de plaider pour le multilatéralisme et de promouvoir une coopération pragmatique. Dans les domaines de la paix et de la sécurité, du maintien de la paix, de la lutte contre le terrorisme, du développement durable, de la réforme du système des Nations Unies, de l'aide humanitaire, des réfugiés et des migrations, l'ONU a obtenu des résultats positifs. Le Secrétaire général a proposé et mis en œuvre avec succès un certain nombre de mesures de réforme destinées à améliorer le fonctionnement de l'ONU. La Chine salue le travail accompli par le Secrétaire général et le Secrétariat.

Le monde connaît aujourd'hui des changements complexes et profonds, une multipolarisation profondément enracinée et une mondialisation économique. Le sort des peuples du monde n'a jamais été aussi étroitement lié qu'aujourd'hui. Dans le même temps, nous sommes confrontés à des défis sans précédent qui ont une incidence sur les règles internationales et remettent en question nos mécanismes multilatéraux. La montée constante du protectionnisme

et de l'unilatéralisme, l'imbrication des menaces traditionnelles et non traditionnelles à la sécurité, l'instabilité et l'incertitude qui caractérisent la situation internationale n'en sont que quelques exemples. En ce qui concerne la présente session de l'Assemblée générale, la communauté internationale doit avoir pour objectif ambitieux de bâtir une communauté de destin commun et promouvoir le multilatéralisme afin qu'ensemble nous puissions relever les défis qui se posent à nous à l'échelle mondiale.

Premièrement, nous devons défendre fermement les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et maintenir un ordre international fondé sur des règles. La Charte est la pierre angulaire du fonctionnement normal de l'ONU. Les États Membres devraient promouvoir l'esprit de la Charte, préconiser un nouveau concept de sécurité commun, intégré, coopératif et durable et favoriser l'instauration d'un partenariat mondial caractérisé par un « dialogue sans affrontement, des partenariats sans alliances ». Tous les pays doivent respecter les normes fondamentales régissant le droit international et les relations internationales, rester attachés aux accords internationaux mutuellement convenus, préserver et défendre le système international et le système commercial multilatéral, avec l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce au cœur de leurs préoccupations respectives, et apporter des facteurs positifs et porteur de stabilisation à la situation internationale actuelle.

Deuxièmement, nous devons souscrire à la notion de coopération mutuellement bénéfique, préserver les intérêts en matière d'équité et favoriser un développement commun. La communauté internationale doit adhérer au principe de concertation, de contribution conjointe et d'avantages partagés, tout en remplaçant l'affrontement par la coopération et la coercition par la concertation, tout en recherchant un développement commun, ainsi que des résultats bénéfiques à tous. Nous devons respecter non seulement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de chacun, mais aussi la voie de développement choisie par chaque pays, et défendre le droit de tous les pays à une vie meilleure et à un espace de développement.

Les pays développés doivent s'acquitter avec sincérité de leurs engagements en matière d'aide publique au développement et aider activement les pays en développement à améliorer leurs moyens de subsistance et à accélérer leur développement. Les pays en développement doivent continuer à favoriser la

coopération Sud-Sud et s'efforcer de parvenir à l'unité et au progrès personnel. L'ONU doit encourager les efforts concertés des États Membres pour mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Troisièmement, il importe de continuer à encourager le multilatéralisme et de permettre à l'ONU de jouer un rôle central dans les efforts déployés au niveau multilatéral. Le Secrétaire général António Guterres souligne dans son rapport que la situation et la pratique actuelles prouvent que l'adhésion au multilatéralisme est la seule manière viable de faire face aux différents défis mondiaux, une position à laquelle souscrit la Chine. Le multilatéralisme suppose une ONU forte, qui doit s'adapter à la nouvelle donne, se donner de nouveaux moyens, par le biais de réformes, de coordonner les efforts de tous les pays pour faire face aux changements mondiaux et répondre plus efficacement aux attentes de la communauté internationale.

Les réformes engagées par le Secrétaire général dans trois domaines – paix et sécurité, développement international et gestion interne – ont contribué au renforcement du rôle de l'ONU. Ces réformes doivent veiller au respect du principe de leadership des États Membres, en accordant une importance particulière aux préoccupations des pays en développement, et tendre à l'amélioration de l'efficacité des opérations des Nations Unies en renforçant la supervision et la responsabilisation. Tous les pays doivent s'acquitter des obligations qui leur incombent dans le cadre de l'ONU et favoriser le dialogue et la coopération afin de parvenir au règlement des problèmes mondiaux et régionaux.

La Chine a toujours été un bâtisseur de la paix mondiale, un défenseur du multilatéralisme et un contributeur du développement mondial. Il y a trois ans, le Président chinois, Xi Jinping, a assisté aux différents sommets organisés à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies et a exposé en détail un projet de fondation d'un nouveau type de relations internationales, l'objectif étant une coopération bénéfique à tous et le développement d'une communauté de destin pour toute l'humanité. La Chine a contribué au bien-être des peuples du monde en prenant des mesures concrètes et en fournissant activement des biens publics à la communauté internationale.

La Chine a proposé l'Initiative « une Ceinture, une Route », dans le respect des principes d'ouverture, de transparence et d'inclusion et pour offrir des avantages

complémentaires aux fins d'une prospérité et d'un développement communs. L'Initiative est devenue le plus grand tremplin pour la coopération internationale. Il y a peu, le Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine s'est tenu avec succès. Au cours de ce sommet, la Chine a lancé des initiatives et des mesures destinées à renforcer la coopération future entre la Chine et l'Afrique. La Chine et l'Afrique se sont mises d'accord pour construire une communauté plus proche avec un destin commun. Le Sommet de Beijing contribuera sans aucun doute au développement et à la revitalisation de l'Afrique. Il contribuera à la création d'un nouvel espace élargi en vue d'approfondir la coopération Sud-Sud et d'insuffler un élan fort et positif à la paix, la stabilité et le développement dans le monde.

La Chine se félicite des sept principaux domaines d'activité proposés par la Présidente de l'Assemblée générale. En tant que plus grand pays en développement du monde, la Chine est disposée à collaborer avec les États Membres pour appuyer fermement et pratiquer le multilatéralisme, sauvegarder conjointement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les normes fondamentales des relations internationales, renforcer encore l'appui aux travaux des Nations Unies, participer plus activement aux activités de l'ONU dans divers domaines et contribuer davantage à la construction d'une communauté humaine au destin partagé et à l'instauration d'un avenir meilleur pour la société humaine.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/73/1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent intervenir dans l'exercice du droit de réponse, je rappelle aux délégations que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Gambhir (Inde) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise vient encore une fois de faire des remarques injustifiées au sujet d'une partie intégrante

de l'Inde. Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse en réaction aux références qui ont été faites.

Notre position sur ces tentatives grossièrement trompeuses et cyniques est bien connue. Au cours du débat qui s'est récemment tenu au début de la présente session de l'Assemblée générale, nous avons réaffirmé que la terreur et les pourparlers ne vont pas de pair (voir A/73/PV.14). Malgré les efforts que nous déployons ensemble pour relever les défis de demain, certains encore, comme le Pakistan, continueront d'être guidés par une vision archaïque du monde et des doctrines depuis longtemps dépassées. Le plus important, c'est que ceux qui ressassent le passé ne rencontrent aucun écho dans le monde d'aujourd'hui. Nous espérons que l'esprit de coopération et de collaboration les convaincra de renoncer à leur vision destructive du monde et de devenir un membre constructif et responsable de la communauté des nations.

M. Chatha (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation se voit contrainte de prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse afin de réagir à la déclaration que vient de faire la représentante de l'Inde.

Il est regrettable que la délégation indienne ait une fois de plus choisi de formuler des allégations montées de toutes pièces et dénuées de tout fondement en fait ou en droit. Puis-je rappeler au représentant de l'Inde qu'aucun obscurantisme, aucun détournement de la réalité, aucun mensonge ne peut justifier son occupation illégale du Jammu-et-Cachemire ni aider à dissimuler les traces de ses graves violations des droits de l'homme dans le territoire occupé. Le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme lève à juste titre le voile de l'obscurantisme et rend compte des violations massives des droits de l'homme qui se poursuivent dans le Jammu-et-Cachemire sous occupation indienne. Le Jammu-et-Cachemire ne fait pas partie de l'Inde : il n'en a jamais fait partie et n'en fera jamais partie.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 112 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 5.